

Octobre 2015

FICHE n° 34

La politique de la ville

Service émetteur : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) Service Politique de la ville.

Coordonnées du service : 05 63 21 18 50 – 05 63 21 18 54

Personnes à contacter : Chantal POURADIER DUTEIL et Abdelkader YOUB

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a marqué une nouvelle étape dans la politique de la ville.

Une réforme en profondeur rendue nécessaire par l'évolution du tissu urbain et le manque de lisibilité des politiques conduites en la matière s'appuie désormais sur :

- une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- une action publique déployée à l'échelon intercommunal, mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.
- la concentration des crédits spécifiques de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires.

✓ **Une solidarité nationale**

Ce sont 1300 quartiers qui ont été ainsi identifiés et auxquels s'appliquera une solidarité nationale renforcée.

En Tarn-et-Garonne, deux communes sont désormais inscrites dans la politique de la ville :

- Montauban, pour les quartiers « Cœur de Ville » et « Médiathèque-Chambord »,
- Moissac, pour les quartiers « Centre Ville » et « Sarlac ».

Si seulement 4 quartiers sont concernés, ils intéressent pourtant, au-delà du périmètre de leur commune, l'ensemble de la communauté Tarn-et-Garonnaise. En effet, l'investissement des pouvoirs publics pour ses quartiers doit se traduire,

- pour l'Etat par la mobilisation du droit commun : emploi, éducation, santé, politiques de prévention...
- pour les EPCI, par l'inscription des problématiques de ces quartiers dans leur projet territorial...
- dans les instances plus larges, par la mobilisation des outils de planification stratégiques (schéma des transports, SCOT etc.) sur les besoins identifiés.

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie de ces quartiers et de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires.

- Le quartier Médiathèque Chambord à Montauban a été repéré au titre des projets d'intérêt régionaux (PRIR). Un projet viendra compléter le programme de rénovation urbaine engagé sur ce quartier depuis 2004 et en cours d'achèvement.
- Le centre ville de Moissac fera également l'objet d'un programme dans ce cadre.

✓ Deux contrats de ville signés, des annexes qui restent à formaliser

Les contrats de ville de Montauban et Moissac ont été signés le 10 juillet dernier, associant au coté de l'Etat, les EPCI et communes concernés, le conseil régional, le conseil départemental, les bailleurs sociaux et d'autres partenaires susceptibles de répondre aux problématiques repérées (organismes de protection sociale, ARS, pôle emploi, chambres consulaires, conseils citoyens etc.).

Ces contrats se développent autour de trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement économique et l'emploi.

Ils prennent en compte les axes transversaux suivants :

- la jeunesse,
- l'égalité femmes-hommes,
- la lutte contre les discriminations.

Afin de favoriser le portage politique des nouveaux contrats de ville, leur temporalité est calée sur celle du mandat municipal et intercommunal.

Les contrats de ville sont entrés dans leur phase opérationnelle mais seront complétés par des annexes, notamment sur le volet urbain (le protocole de préfiguration pour la définition d'un programme d'intervention appuyé par l'ANRU, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, la convention intercommunale pour le logement...).